



Malfaçon des travaux d'une véranda

Par **artusdelaposte**, le **08/03/2010** à **15:56**

Bonjour,
une entreprise spécialisée m'a placé un toit véranda. Depuis le 17 juillet, le travail présente des malfaçons et l'entreprise intervient à son bon vouloir. A ce jour, les problèmes ne sont tjs pas résolus et le travail rendu ressemble à du rafistolage.

Quelle est la conduite à tenir? Puis-je obtenir des dommages et intérêts ?